

Clermont-Ferrand (63), 16 Décembre 2015

Les combats laïques de Jaurès

Conférence-débat de Jacqueline Lalouette



L'historienne Jacqueline Lalouette revient, lors d'une conférence co-organisée par le Centre d'Histoire « Espace et culture » de l'Université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand, sur le rôle joué par Jaurès dans l'élaboration des lois qui parachevèrent l'œuvre laïcisatrice de la République.

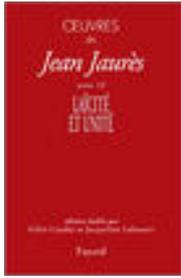
Pendant les ministères Combes et Rouvier, trois lois portent en effet sur la laïcité. L'une supprima l'enseignement congréganiste le 7 juillet 1904 ; l'autre, la plus célèbre, sépara les Eglises et l'Etat, le 9 décembre 1905. Entre les deux, le 28 septembre 1904, fut promulguée une troisième loi, beaucoup moins connue, « portant abrogation des lois conférant aux fabriques des Eglises et aux consistoires le monopole des inhumations ». Par la force de son verbe et la rigueur de son argumentation, Jaurès joua un rôle essentiel dans l'élaboration des deux premières, tout en montant somme toute assez peu à la tribune lors de débats où d'autres orateurs parurent beaucoup plus souvent que lui.

[Télécharger l'invitation \(pdf - 235,25 ko\)](#)

Cette conférence est organisée à l'occasion des 110 ans de la loi de 1905 et de la parution du tome 10 des *Œuvres* de Jaurès.

[Laïcité et unité](#)

par [Gilles Candar](#) [Jacqueline Lalouette](#)



Que disait Jaurès de la laïcité ? Ses principaux articles et discours en 1904 et 1905 - certains célèbres, d'autres oubliés – sont regroupés dans le tome 10 de ses œuvres, dont l'édition scientifique est entreprise par la Société d'études jaurésiennes et soutenue par la Fondation.